

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 février 2020 à 20 H.

*Présents : François PERRIN, Régine CHAVENTON, Lionel VEROT, Charles SIRUGUE, Jacques OHLSSON ,
Hélène MESTRE, Isabelle COMETTI, Nicole SIMONIN, Evelyne VELDEMAN,
Madame Isabelle COMETTI est désignée secrétaire de séance.*

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

1- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à liquider les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du montant des dépenses inscrites au budget 2019

2- CAUTIONS

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à rembourser certaines cautions des terrains locatifs .

3- PARCELLE ZA 111

Le Maire explique qu'un échange de terrain est nécessaire suite au bornage de la parcelle ZA 111 (rue d'amont) achetée par Monsieur BLOIS. En effet, différents aménagements ont abouti à ce que la rue d'Amont empiète sur la parcelle ZA 111. Avec le nouveau bornage, une bande de 1,50 m est instaurée en bordure de la rue d'Amont, de ce fait la commune cède du terrain en face l'abri bus et récupère une partie en face du massif d'arbuste.

Le Conseil après avoir délibéré autorise le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cet échange (vente et achat pour 1 €).

4- AGEDI

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat AGEDI (Agence de Gestion et Développement Informatique)

5- CHEQUE SAUR

Le Maire expose qu'en avril 2019 la vanne de refroidissement de la chaudière à bois a lâché, ce qui a fait que nous avons consommé plus de 300 m3 d'eau. Mais comme la SAUR a constaté la sur consommation le 2 avril et nous l'a signalé que le 18, nous avons déposé une demande recours gracieux, qui a abouti au remboursement par la SAUR de 732,34 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise l'encaissement de ce chèque.

6- SYNDICAT MIXTE TILLE VOUGE OUCHE

Le Maire expose les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche suite à la fusion des trois syndicats de la Tille de la Vouge et de l'Ouche.

Le Conseil constate le bien fondé du périmètre du nouveau syndicat, et une petite diminution de la participation financière de la commune ; il déplore - en revanche - que seul le critère de la population ait été retenu pour la répartition des sièges au sein du comité syndical et la sur-représentativité de la Métropole Dijonnaise.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal refuse à l'unanimité les statuts du futur Syndicat Mixte Tille Vouge Ouche.

7- ELECTIONS MUNICIPALES

Tour de garde du bureau de vote du 15 mars 2020 :

08 h-10 h : Evelyne VELDEMAN Hélène MESTRE

10 h-12 h : Régine CHAVENTON Isabelle COMETTI

12 h-14 h : Charles SIRUGUE Nicole SIMONIN

14 h-16 h : Lionel VEROT Jacques OHLSSON

16 h-18 h : François PERRIN

8- REPAS DES AINES

Le Maire expose que le 29 mars, date prévue pour le repas des aînés, notre traiteur habituel est fermé pour cause de travaux.

Des devis ont été demandés à d'autres traiteurs.

Après réflexion, le conseil décide de reporter le repas au 19 avril.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil, que suite à la coupure de courant du 12 janvier, et les tentatives multiples et répétées de remises en service, le programme de la chaudière bois a été complètement dérégulé et a nécessité l'intervention du technicien de HARGASSNER. Une demande de remboursement sera adressée à EDF.
- Le SBV a proposé du broyat pour paillage. Nous avons accepté.
- L'entreprise NOIROT qui a réalisé les travaux de la rue d'Amont en décembre, interviendra au printemps pour appliquer une couche de finition.
- Une intervention technique est prévue sur le pont de la gravière qui a été détérioré.

La séance est levée à 20 h 30.